

L'animation jeunesse

11-17 ANS

La Maison de quartier propose **des accueils éducatifs aux jeunes** hors temps scolaire. Ils sont organisés dans le cadre réglementaire défini par le Ministère de référence. Ils bénéficient du soutien pédagogique et financier de la Ville de Brest, de la Caisse d'Allocations Familiales et de l'Etat.

Le secteur jeunesse est un espace de détente, d'animation et le point de départ de nombreux projets.

Il permet de :

- Participer à des activités sportives, culturelles ou artistiques
- Mettre en place des stages (graff, escalade, théâtre, danse...)
- Organiser des séjours
- Bénéficier d'un accompagnement à la scolarité



CREER,
EXPERIMENTER

T'ENGAGER DANS
DES PROJETS

PARTIR
EN SEJOUR

PRATIQUER
DES ACTIVITES

VIVRE AVEC
LES AUTRES

BENEFICIER D'UN
ACCOMPAGNEMENT

PARTAGER
TES ENVIES

DEVELOPPER TES
COMPETENCES



30 rue de Coëtlogon
29200 BREST

02.98.01.18.13



Site internet : <https://www.maison-quartier-lambe.fr/>

Facebook du local jeunesse : <https://www.facebook.com/localjeune.lambezellec.3/>

Modalités d'accueil



Préados - adolescents - jeunes majeurs

L'espace jeunesse

- **Un local aménagé et dédié à la jeunesse** permet aux jeunes de se retrouver, d'échanger et de partager des moments de détente et de loisirs.
- **L'équipe d'animation jeunesse** accueille et accompagne les jeunes dans la mise en œuvre de projets individuels et/ou collectifs en favorisant l'autonomie et leur implication.

- **Des activités** (sportives, artistiques, culturelles), **des séjours, des stages, des chantiers d'autofinancements, des actions citoyennes et solidaires** sont développées avec les jeunes.
- **L'équipe**, en lien avec des partenaires éducatifs, apportent **une écoute et des conseils** auprès des jeunes **dans diverses démarches** (loisirs, formation, recherche de stage, CV...).

Objectifs pédagogiques

Modalités d'inscription

- L'inscription se fait **auprès des animateurs jeunesse**.
- **Comment s'inscrire ?**
 - **Le dossier d'inscription** est à remplir **chaque saison scolaire** (de septembre à août).
 - **Une fiche sanitaire** est à remplir et à remettre à jour (vaccins ou autres).
 - **L'adhésion est obligatoire**, elle est de 5.30 € par saison.
 - **Une attestation anti-panique** (pour les activités nautiques) sera demandée.
 - **Les activités sont réglées** en fonction du quotient familial.



Pendant la période scolaire :

- **Mardi**, local jeunes de 17h à 19h
- **Jeudi et vendredi**, créneaux sportifs de 17h à 19h (programme auprès des animateurs)
- **Mercredi** et samedi de 13h30 à 18h

Pendant les vacances scolaires :

- **Du lundi au vendredi** (en fonction des programmes d'animation)



Les horaires d'ouverture